

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/12

18 mai 1998

(98-1980)

CONFERENCE MINISTERIELLE

Deuxième session

Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

## AUTRICHE

Déclaration distribuée par M. H. Farnleitner

Ministre de l'économie

Je tiens à remercier le Conseiller fédéral M. Couchepin pour les efforts considérables que fait la Suisse, en tant que pays hôte de l'OMC, afin de contribuer au succès de cette conférence et de la commémoration. Je remercie aussi le Directeur général, M. Ruggiero, et tout son personnel pour la qualité des travaux préparatoires réalisés en vue de cet événement.

M. le Président, nous nous réunissons aujourd'hui en une occasion historique. Nous célébrons le cinquantenaire du GATT/de l'OMC et l'histoire de cette organisation représente 50 ans de libéralisation du commerce et de règlement des différends commerciaux par des moyens pacifiques. Cette histoire de 50 ans peut, sans exagération, être considérée comme l'histoire d'une réussite. Les résultats obtenus par huit cycles de négociations commerciales mondiales depuis la création du GATT ont renforcé la confiance envers l'approche multilatérale pour la régulation des relations commerciales internationales. Le libre-échange et le GATT/l'OMC sont presque synonymes aujourd'hui et l'on peut difficilement imaginer l'un sans l'autre.

Par le passé, la libéralisation du commerce international s'est révélée un moteur important pour la croissance économique mondiale. L'analyse économique montre que les petits pays en particulier, qui sont très tributaires du commerce extérieur, retirent un avantage plus que proportionnel de l'ouverture des marchés. Les statistiques montrent que pour ces pays les seuls résultats du Cycle d'Uruguay ont représenté un surcroît de croissance pouvant aller jusqu'à 6 pour cent. La forte augmentation des exportations de l'Autriche au cours de ces dernières années par exemple s'explique en grande partie par l'amélioration de l'accès aux marchés. Il apparaît justifié de conclure que la poursuite de la libéralisation du commerce international aura des effets positifs similaires sur tous les Membres de l'OMC.

Toutefois, les Accords de Marrakech ne pourront pleinement tenir leurs promesses et contribuer à la croissance économique et donc à l'amélioration des niveaux de vie que lorsqu'ils seront pleinement et fidèlement mis en oeuvre. Il va sans dire que l'Autriche est favorable à une mise en oeuvre intégrale et dans les délais de tous les Accords du Cycle d'Uruguay ainsi que des résultats des négociations de 1997 sur les services financiers. Nous pensons donc que les organes permanents de l'OMC devraient intensifier leur travail de suivi de la mise en oeuvre.

Il existe de bonnes raisons de développer encore le système du GATT/de l'OMC. L'OMC doit constamment relever de nouveaux défis en raison de la dynamique et de la complexité croissante des relations économiques internationales. Une des tâches de cette conférence et de son suivi sera de souligner les effets positifs de la mondialisation, mais aussi de reconnaître qu'elle peut avoir des effets indésirables et d'examiner des mesures pour les contrer.

L'absence de règles complètes pour l'investissement dans les Accords de l'OMC est une lacune qui devient de plus en plus évidente. L'Accord de l'OMC sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC) ne couvre qu'une partie des liens entre commerce et investissement. L'OMC est donc appelée à s'occuper de cette question de façon beaucoup plus complète. Cela vaut aussi pour les règles multilatérales sur la concurrence qui ne sont pas encore visées par les Accords de l'OMC. Les efforts déployés dans ces domaines ont notre plein appui.

Les Membres ont déjà eu souvent recours aux procédures de règlement des différends de l'OMC durant leurs premières années d'existence. Le Mémorandum d'accord sur le règlement des différends a beaucoup contribué à renforcer la confiance envers le système de règles de l'OMC. L'actuel processus de réexamen ne devrait pas remettre en question le mécanisme de règlement des différends de l'OMC en tant que tel mais plutôt servir à remédier à certaines faiblesses de son fonctionnement.

L'OMC devrait prêter une attention particulière à une meilleure intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral. Outre les efforts additionnels visant à mettre en oeuvre le plan d'action pour les pays les moins avancés adopté à la dernière Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour, il convient de prendre des mesures concrètes pour améliorer l'accès des produits des PMA aux marchés. Certains Membres ont déjà donné un exemple positif qui devrait être suivi par tous les pays développés et par les pays en développement les plus avancés.

Nous pensons qu'il convient d'accélérer les négociations d'accession avec les nombreux candidats. Le manque de ressources n'est certainement pas une raison valable pour justifier des nouveaux retards. Toutefois, cette accélération nécessite aussi que certains candidats prennent mieux conscience de ce qu'implique la qualité de Membre de l'OMC et prennent des mesures plus vigoureuses pour adapter leur législation aux obligations qui en découlent.

Outre la préparation du prochain cycle de mesures de libéralisation du commerce et les tâches plus imminentes, l'Autriche est favorable à la poursuite du programme de travail de l'OMC adopté à Singapour.

Le développement extrêmement rapide du commerce électronique et ses nombreuses interactions avec le système de l'OMC exigent une réaction rapide. L'OMC devrait donc élaborer dès que possible des principes fondamentaux pour les aspects du commerce électronique qui ont un rapport avec le système commercial international. Pour réaliser tout son potentiel, le commerce électronique a besoin d'un cadre réglementaire stable, qui sera dans l'intérêt tant des consommateurs que des fournisseurs.

Depuis la première Conférence ministérielle de Singapour, l'OMC a accompli des progrès importants. A cet égard, je tiens à mentionner en particulier la conclusion des négociations sur les technologies de l'information, sur les services de télécommunication de base et sur les services financiers. Ces succès, obtenus malgré des circonstances difficiles, devraient nous inspirer confiance pour le nouveau cycle de négociations commerciales.

Nous appuyons le texte ministériel qui nous a été proposé et nous nous réjouissons d'entreprendre les travaux préparatoires de la prochaine Conférence ministérielle qui devrait prendre une décision finale sur un neuvième cycle de négociations.

Pour ce qui est des négociations qui doivent commencer en 1999/2000, l'Autriche préconise une approche globale. Il s'agit à la fois d'abaisser les droits de douane sur les produits industriels, en particulier lorsqu'ils se situent encore à un niveau qui constitue un obstacle réel, d'améliorer l'accès effectif aux marchés des services, d'ajuster le texte des accords existants lorsque l'examen a montré la nécessité de le faire, de s'occuper intensivement des questions d'investissement et de concurrence, de progresser dans le domaine de la facilitation du commerce, de poursuivre la libéralisation dans le

domaine des technologies de l'information et, enfin, d'accélérer la réduction des obstacles techniques au commerce.

Le secteur des services peut sans nul doute apporter une grande contribution à la croissance et à l'emploi, bien que certains pays moins avancés soient encore loin d'en tirer tout le parti possible. De même, les PME des pays industriels ne sont pas toujours parmi les gagnants à court terme de la libéralisation et beaucoup d'entre elles doivent encore démontrer leur capacité de soutenir la concurrence.

Dans l'examen des étapes futures de la libéralisation, il nous apparaît particulièrement important de convaincre l'opinion publique de la contribution de l'ouverture des marchés à la croissance, à la prospérité et à l'emploi. Réciproquement toutefois, la communauté de l'OMC doit être plus sensible aux éventuels effets du commerce sur l'environnement et prêter l'attention qui convient aux appréhensions qui concernent les acquis sociaux.

Le Comité du commerce et de l'environnement a approfondi son travail d'analyse et créé ainsi les conditions préalables nécessaires pour un débat plus politique. Les résultats déjà obtenus devraient bientôt être transformés en dispositions concrètes de l'OMC.

L'Autriche est favorable à la coopération entre le BIT et le Secrétariat de l'OMC prévue par la Déclaration de Singapour. Cette coopération devrait être rendue plus transparente au moyen de rapports périodiques et il convient de prêter une attention suffisante à cette question importante à l'OMC.

Depuis sa création en tant qu'organisation internationale, l'OMC a renforcé son rôle de moteur du commerce multilatéral de façon très remarquable. Je ne doute pas qu'avec l'appui sans réserve de tous les Membres, elle sera capable de faire face à un programme de travail qui ne cessera de s'élargir au cours des prochaines années. L'OMC bénéficie du soutien et du prestige nécessaires pour relever les futurs défis de la politique commerciale.

---